



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0001

Objet : Signature du marché 23.001 ;
Formation des agents de la Ville – Régie
des foires et marchés

DECISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que le contrat de concession n° 21.077 avec la SAS SOMAREP intitulé « Gestion des Foires et marchés d'approvisionnement et autres occupations commerciales du « domaine public » n'a pas été reconduit pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le contrat a pris fin le 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a repris la gestion des foires et marchés au 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la nécessité de former les agents de la Ville de Tourcoing à la gestion des foires et marchés ;

Considérant la possibilité de passer un marché sans publicité et ni mise en concurrence préalables en application de l'article R2122-8 du code de la commande publique ;

REÇU EN PREFECTURE

le 24/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905990-20230124-2023_0001-0

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché 23.001 relatif à la formation des agents de la Ville dans le cadre de la reprise en régie des foires et marchés avec la société SOMAREP sise, 3 rue de Bassano à PARIS (75116) et dont le numéro de SIRET est le 662 046 902 00079.

Article 2 : Le marché est conclu pour un montant de 15 822 € HT.
Il prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de six mois.

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le 24 JAN. 2023




Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le : 24 JAN. 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905999-20230124-2023_0001-C